



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2003/1/Add.1
17 octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Neuvième session
Milan, 1^{er}-12 décembre 2003
Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du Secrétaire exécutif¹

Additif

**TABLES RONDES AUXQUELLES PARTICIPERONT LES MINISTRES
ET AUTRES CHEFS DE DÉLÉGATION**

¹ Ce document reprenant les résultats de la réunion du Bureau tenue les 5 et 6 octobre, sa présentation a été retardée.

Généralités

1. Le présent document fournit des renseignements complémentaires sur les tables rondes auxquelles participeront les ministres et les autres chefs de délégation (point 10 de l'ordre du jour), comme mentionné au paragraphe 73 de l'ordre du jour annoté de la neuvième session de la Conférence des Parties (FCCC/CP/2003/1).

Point 10 de l'ordre du jour provisoire: Tables rondes auxquelles participeront les ministres et les autres chefs de délégation

2. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) est convenu, à sa dix-huitième session, que la réunion de haut niveau de la neuvième session de la Conférence des Parties se tiendrait les 10 et 11 décembre 2003. Il a recommandé que la modalité des tables rondes soit le moyen d'échanges retenu pendant la réunion de haut niveau et il a invité le Bureau de la huitième session, en collaboration avec le secrétariat, le Président désigné de la neuvième session et le Gouvernement italien, à examiner plus avant les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau.

3. À ses réunions des 5 et 6 octobre 2003, à Rome, le Bureau a examiné le caractère de la neuvième session et le rôle que les ministres avaient à jouer pour que cette session soit une réussite. Il a également étudié les modalités d'organisation des tables rondes auxquelles participaient les ministres et les autres chefs de délégation au cours de la réunion de haut niveau de la session. Il a noté que la session comprendrait des discussions sur la mise en œuvre de la Convention par les Parties visées à l'annexe I, ainsi que sur le lancement et la mise en œuvre de projets dans les pays en développement au titre du mécanisme pour un développement propre.

4. Le Bureau est convenu que trois tables rondes seraient organisées sur les thèmes ci-après:

- a) Changements climatiques, adaptation, atténuation et développement durable;
- b) Technologie, y compris l'utilisation des technologies, et le développement et le transfert de technologies;
- c) Évaluation des progrès accomplis aux niveaux national, régional et international dans la réalisation des promesses et des objectifs des accords relatifs aux changements climatiques, y compris du point de vue de l'information, des politiques et des questions scientifiques et financières.

5. Le renforcement des capacités, les synergies et l'adoption d'éventuelles nouvelles mesures, ainsi que la nécessité de mettre l'accent sur les questions de vulnérabilité et d'adaptation constitueront des aspects communs fondamentaux des trois tables rondes. Le Président invitera des ministres des Parties visées à l'annexe I et des Parties non visées à l'annexe I à coprésider les tables rondes.

6. Les tables rondes commenceront le mercredi 10 décembre 2003 au début de l'après-midi pour se conclure dans l'après-midi du 11 décembre. Elles se tiendront l'une après l'autre et seront ouvertes à tous les ministres et chefs de délégation. Des ministres invités à faire des exposés lanceront les débats.